

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 11

Artikel: Cocasset et lou têtu
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

modeste ambition. Si le Sage nous peint une femme « bruyante, remuante, paraissant dans les rues, et dont les pieds ne savent demeurer au logis, » vous vous rappelez à quelle femme cela s'applique.

Aussi bien, l'humble sphère que nous assignons à la femme, n'est-ce pas celle pour laquelle tout son être est prédisposé et comme taillé d'avance ? Cette conformation plus déliée, mais plus frêle, ce battement plus rapide de son cœur, cette sensibilité plus vive de ses nerfs, cette délicatesse de ses organes, et jusqu'à cette finesse de ses traits, tout fait d'elle, selon l'expression de saint Pierre, « un vaisseau plus fragile, » et la rend constitutionnellement impropre aux soins permanents et inflexibles, aux affaires de l'état, aux veilles du cabinet, à tout ce qui donne du renom dans le monde.

Les facultés de son intelligence ne l'en tiennent-elles pas également écartée ? On a demandé quelquefois si elles sont égales à celles de l'homme : elles ne sont ni égales ni inégales, elles sont autres, ayant été sagement adaptées à une autre fin. Pour l'œuvre marquée à l'homme, la femme a des facultés inférieures à celles de l'homme, ou plutôt elle n'y convient pas. Je parle ici de la règle, non des exceptions. Qu'il puisse y avoir parmi les femmes certains esprits propres aux soins réservés en principe à un autre sexe, ou qu'il puisse y avoir pour une femme ordinaire certaines situations qui l'obligent à remplir la tâche de l'homme, l'homme y faisant défaut, je l'accorde sans peine, pourvu que ces exceptions soient clairement indiquées de Dieu, ou commandées par l'intérêt de l'humanité. Après tout, dans la mission de la femme, l'humilité n'est que le moyen, la charité est le but, auquel il faut tout subordonner ; et pourquoi Dieu, qui a fait des exceptions de cette nature dans l'histoire sacrée, n'en ferait-il pas également dans l'histoire générale ? Quoi qu'il en soit, j'abandonne les exceptions à Dieu et à la conscience individuelle ; et jaloux de ne point porter dans cette chaire de questions irritantes, personnelles ou seulement douteuses, je ne m'occupe ici que de la règle. Or, dans la règle, ce coup d'œil étendu de la politique et de la science qui embrasse le monde, ce vol hardi de la métaphysique et de la haute poésie qui en franchit les limites pour s'aventurer dans le vide de la pensée et de l'imagination, ce n'est pas l'affaire de la femme. Le langage même, surtout le nôtre, en fait foi (ne sacrifices pas cette remarque utile à la crainte de provoquer un léger sourire), le langage, cette simple philosophie du peuple, souvent plus profonde que celle de l'école, ce tâtonnement de la raison commune, qui, de tant de locutions hasardées par l'esprit individuel, ne laisse passer que celles qui répondent au bon sens de tous. Il ne permet pas à la femme de faire parler d'elle. Il ne lui applique le mot homme accompagné d'une terminaison féminine, que comme expression de ridicule ou de blâme. Les épithètes prises de la vie publique honorent l'homme, mais flétrissent la femme à des degrés divers. Pour n'en citer que des exemples que la délicatesse de cette chaire autorise, essayez de dire une *femme savante*, une *grande femme*, une *femme d'affaires*, une *femme d'état* — autant parler d'un *homme de ménage* !

Mais, au contraire, lorsqu'il s'agit de ce cercle resserré — resserré pour l'étendue, mais vaste pour l'influence — où nous exhortons la femme, avec l'Ecriture, à borner son action, elle a des facultés supérieures à celles de l'homme, ou plutôt elle y convient seule. C'est là qu'elle prend sa revanche, qu'elle se montre maîtresse du terrain, et qu'elle déploie ces ressources secrètes que j'appellerais admirables, si ce n'était un sentiment plus tendre qu'elles m'inspirent et pour elle et pour Dieu qui l'en a douée : ce coup d'œil pratique, qu'on dirait d'autant plus sûr qu'il est plus rapide, cette vue qui semble

avoir voulu être plus courte pour être plus nette ; cet art de pénétrer dans les cœurs, par je ne sais quels chemins subtils qui nous sont inconnus ou impraticables ; cette toute-présence d'esprit et de corps sur tous les points et dans tous les temps ; cette vigilance exacte autant qu'inaperçue, ces ressorts nombreux et compliqués de l'administration domestique toujours sous la main ; cet accès toujours ouvert à tous les appels, et cette audience perpétuelle donnée à tout le monde ; cette liberté d'action et de pensée au sein des peines amères et des embarras accumulés ; cette élasticité, dirai-je ? ou cette faiblesse infatigable ; cette exquise délicatesse dans les sentiments ; ce tact si exercé, s'il n'était instinctif ; cette fidélité de perfection dans les petites choses ; cette adroite industrie à faire ce qu'elle veut de ses doigts ; cette bonne grâce à remuer un malade, à relever un esprit abattu, à réveiller une conscience endormie, à rouvrir un cœur longtemps fermé ; et tout ce qui fait enfin qu'il y a tant de choses que nous ne savons discerner ou accomplir sans emprunter ses mains ou ses yeux...

ADOLPHE MONOD.

La mort et le médecin. — Un médecin qui faisait des cures merveilleuses et dont la juste notoriété s'étendait au loin, fut, un matin, trouvé mort dans son lit. Il avait succombé à un anévrisme.

La vieille servante, désolée, disait, en sanglotant, à un intime du défunt, qui était accouru à la nouvelle du décès :

— Voyez-vous, monsieur, la mort avait si peur de Monsieur le Docteur, qu'elle n'a pas trouvé d'autre moyen de s'en emparer que de le prendre endormi.

AUTRE ÉCHO D'OUTRE-JURA

Nous avons, il y a deux semaines, publié une pièce de vers intitulée : « A la française », qu'avait bien voulu nous adresser un fidèle ami de notre pays et du *Conteur*, M. Charles Bouchu, à Bois-Colombes (Seine, France).

En voici une encore, du même auteur, et qu'il a l'amabilité de nous envoyer aussi. C'est un hommage à ce lac qui nous est si cher, au Léman.

Souvenir du Léman.

O Léman, grānd lac pacifīque,
J'aime tes flots diamantés
Dans lesquels, spectacle magique,
Se mirent d'aimables cités.
Tes flots que la barque légère
Afronte avec sérénité,
Que la mouette passagère
Effleure d'un vol argenté.
J'aime, aux entours de ton rivage,
Les riants sites, les hameaux
Épanouis dans le feuillage.
Les castels aux flancs des coteaux,
Et les vergers, les pâturages,
Vignes, blés aux tendres couleurs
S'étalant d'étage en étage :
Brillant tapis semé de fleurs !
J'aime enfin les bois séculaires
Formant parure à ton croissant,
Les cascades tributaires
De ton pur cristal, ô Léman,
Et ces hauteurs, ces blanches cimes
Qui se dressent avec fierté :
Le vert Jura, l'Alpe sublime
Auréolant ta majesté !
Beau lac, Byron et Lamartine
T'ont glorifié tour à tour ;
Accordant leur lyre divine
Ils ont chanté ton frais séjour.
Poètes choyés par la Muse,
Dont l'ombre plane sur ces monts,
Grâce pour ma rime confuse
Qui vient de rappeler vos noms.

Après vos musiques célestes
J'ose, de mon humble pipeau,
Tirer quelques notes modestes...
Chênes, épargnez l'arbrisseau !

CHARLES BOUCHU.

COCASSET ET LOU TÉTU

On pirate, c'est on gaillà que n'est pas millionnaire, mā que va à la tzasse, à la pêche... quand l'est défeindu ; ye prein quand mimou on permis, po ne pas être pra quand la tsasse lé aoverta ; l'a les coûtes ein lon et ne cratché pas dein lou verrou, ye ne trace apri lei gendarmes, mā lei gendarmes lei corsan apri. Eh bin ! Cocasset étais un pirate, mā on brav' hommou quand mimou.

On dzo que prenia dei treités ao lacet, ye vai on cō qué se fot à l'iguié, adan ne fā ni ion ni dou, sé tzampé tot vêtu dein lou rio, qu'etai ma fē prévond, et rameinné avoué bin de la peinna lou lulu que volliavé bi et bin sé néyi, ma stisse ne l'einteindé pas dinche et lai de :

— Baugrou de tabornio, dé qué vo mechtia vo ?
— Ye cru qué vo zira tsâ dein l'iguié, que lei de Cocasset et vo zé repézde.

— Se le me plliet dé mé néyi, cein né vo vouaité pas.

Tot mou, lou pourrou diabliou n'avai pas tzandzi d'idée, va on bocon plie liein et sé retzampé, on segon cou, dein lo riô.

Cocasset, que lou guegnivé dé liein, lei chaoté assebin aprí lou retiré frou coumein lou premi iadzou.

— Coumein l'einteindé vo, que l'ai fe l'eintetâ, ne m'ai vo pas d'abô prau contrareyi ?

— E bin, tant que sari quie, vo ne vo néyéri pas pè devant m', yé bi être un pirate !

Adan l'autrou sé fot ein colère et fot onna dédzelaie ao pourrou Cocasset et lou laissé à maiti éterti, pu ye va on gran bet plie liein io lei on tzâo, prein onna cordeita dé pain de sucreou dein sa fatta, grapellie chu l'abrou, met la corda à étranglia-tzat, la passé à son cou, se lessé lzezi tot balameint et lei resta pendu, bamboleint et gangueillein.

Cocasset avai bein vu son lulu que se breinnavé ao bet de sa corda, mā lei coups dé poings dao malcommoodou lei avan rémoa l'enivia dé lei grava dé sé débarrassi.

— Dao diabliou se tē dépeindou, se chondze Cocasset, tē sara dein lou casse dé mé fini ; bon voyadzou !

Dou gendarmes que l'iran en patrouille perquie, l'avan vu leu peindu et sé dépatziran d'arreva.

En veiant Cocasset, lei dian : qu'atteindé vo po rongni la corda ?

Vouète quie : ié dza chailla iadzou ci individu dao rio, io volliavé sé néyi, on abrou n'est pas dé po se peindre ; ié cru que s'étais accrotzi le d'amon po sé chetzi.

KYRIELLES

II

Voici la seconde communication que nous avons reçue, concernant les kyrielles et à laquelle nous faisions allusion samedi dernier. Nous en avons reçu une troisième. Ce sera pour samedi prochain.

Uni, unelle
Baribon, baribelle
Cani, canelle

Trouc !

Empro, giro
Carin, caro
Du pied, du jone
Coqli bourgeon
Tin-tin, villemain
Tin-tin, clou mou.

Les deux derniers vers se chantent.

Ententors
Capnel nord
Isabelle, poupenelle
Pi, pi, pi, pi, poum.